

# Doctorat de pharmacie

---

## Le Cursus Pharmaceutique obligatoire comporte :

---

### Première année commune des études de santé (PACES)

---

7 unités d'enseignement commune à tous les candidats et 2UE spécifiques au choix des candidats (UE Médecine, Odontologie et Maïeutique 50 heures et UE pharmacie 50 heures).

Le passage de 1ère année en 2ème année est conditionné par **la réussite à un concours** dont le nombre de places est fixé chaque année par un arrêté ministériel (2013/2014=108)

[maquette PACES](#)

### Semestre de réorientation PACES

---

#### ation :

Proposer en priorité aux étudiants de PACES ajournés et non autorisés à poursuivre à l'issue du 1er semestre de préparer une réorientation diversifiée en favorisant une poursuite d'études dans les meilleures conditions et notamment vers :

- Licences, D.U.T, B.T.S dans les domaines des Sciences de la vie et de la santé.
- Formations paramédicales
- Retour P.A.C.E.S après une L1 en obtenant 30 des 90 ECTS nécessaires.

L'effectif est limité à 60 étudiants.

[maquette semestre de réorientation PACES](#)

### 2ème année

---

La 2<sup>ème</sup> année comprend :

- 9 Unités d'enseignement théoriques et pratiques communes à tous les étudiants,
- 2 Unités d'enseignement librement choisies (1 par semestre),
- les TP de Gestes de base
- les enseignements du C2i niveau 1,
- la présentation en groupe d'un poster « fiche métier » : projet professionnel de 2<sup>ème</sup> année,
- 1 stage officinal d'initiation de 6 semaines à temps complet (fin de 2<sup>ème</sup> année).

[m a q u e t t e](#)

[U E](#)

2 e  
l i b r e m e n t

a n n é e  
c h o i s i e s

[Présentation de la filière industrie \[PDF - 74Ko\]](#) (présentée lors de la pré-rentrée 2015)

### 3ème année

---

La 3<sup>ème</sup> année comprend :

- 7 Unités d'enseignement théoriques et pratiques communes à tous les étudiants,
- 2 Unités d'enseignement librement choisies (1 par semestre),
- le projet professionnel individuel,
- 2 stages d'application en officine d'1 semaine chacun, à temps complet.

[m a q u e t t e](#)

[U E](#)

3 e  
l i b r e m e n t

a n n é e  
c h o i s i e s

[Projet pro diapositives 3A \[PDF - 36Ko\]](#)

### 4ème année

---

La 4<sup>ème</sup> année comprend :

- un enseignement commun aux étudiants (S7 et S8) :

- 7 Unités d'enseignement théoriques et pratiques communes à tous les étudiants
- 2 Unités d'enseignement librement choisies (dont 1 de filière)
- les enseignements du C2i niveau 2
- la formation au secourisme
- 2 stages d'application en officine d'1 semaine chacun, à temps complet
- un enseignement spécifique à l'orientation professionnelle (S8)
  - 3 Unités d'enseignement pour la filière OFFICINE
  - OU
  - 4 Unités d'enseignement pour la filière INDUSTRIE

[maquette](#)

UE librement choisies 4<sup>e</sup> année  
 accès filière industrie (stage d'initiation à l'industrie des produits de santé [PDF - 292Ko])  
[Présentation de la filière industrie \[PDF - 29Ko\]](#) (pré-rentree du 14/09/2015)

## 5<sup>ème</sup> année

---

La 5<sup>ème</sup> année comprend :

- Des enseignements obligatoires :

### Filière OFFICINE :

- 8 Unités d'enseignement communes à tous les étudiants et 2 unités d'enseignement librement choisies (1 par semestre).
- la PFH
- 2 stages à mi-temps de six mois chacun au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours.

### Filière INDUSTRIE :

- 4 Unités d'enseignement
- la PFH
- un stage de 22 semaines à temps plein profil industrie au CHRU et un stage obligatoire de 22 semaines dans une entreprise industrielle en relation directe avec les produits de santé.
- Une UE optionnelle :

La préparation à la thèse d'exercice est proposée en 5<sup>ème</sup> année.

[maquette](#)

UE librement choisies 5<sup>e</sup> année

## 6<sup>ème</sup> année

---

La 6<sup>ème</sup> année comprend :

- un enseignement spécialisé (continuant la filière choisie OFFICINE ou INDUSTRIE) et comportant deux unités d'enseignement d'une centaine d'heures chacune (1<sup>er</sup> semestre).
- un stage de 6 mois temps plein de pratique professionnelle en officine ou industrie (janvier à juin).

- [Validation de la 6<sup>ème</sup> année et inscription à l'Ordre \[PDF - 46Ko\]](#) (courrier du CROP - juin 2013)

### 6<sup>ème</sup> année en cursus parallèle :

- **Inscription** : votre inscription 1<sup>ère</sup> doit se faire à l'UFR de Pharmacie. Ensuite, dès votre inscription en extérieur (master), vous devrez **faire parvenir votre certificat de scolarité** à la scolarité de l'UFR.
- **Validation de la 6<sup>ème</sup> année cursus parallèle** :

vous devrez faire parvenir une **copie de l'attestation de réussite au master** et une **copie de la convention de stage** (6mois à temps plein) **ou de votre contrat d'apprentissage**.

**ATTENTION !!!** L'inscription en 6<sup>ème</sup> année est valable jusqu'à la fin de l'année civile (ex : inscrit pour 2013/2014 @validité de l'inscription jusqu'à fin décembre 2014), or certains masters ne sont validés que l'année suivante (ex : inscrit pour 2013/2014, master validé en janvier 2015). Votre 6<sup>ème</sup> année ne sera donc pas validée pour l'année 2013/2014, vous devrez donc vous réinscrire en 6<sup>ème</sup> année (réinscription pour validation en 2014/2015). **PENSEZ A VOUS RENSEIGNER CONCERNANT LA DATE DE VALIDATION DEFINITIVE DE VOTRE MASTER !**  
[maquette 6e année](#)

- **Thèse de Doctorat d'Etat en Pharmacie:**

Au cours de cette 6<sup>e</sup> année, les étudiants doivent soutenir une "**thèse d'exercice**" qui leur donne le titre de "**Docteur d'Etat en Pharmacie**"

- "**thèse d'exercice**"

La thèse consiste en un mémoire dactylographié rédigé en français. Le sujet peut porter sur plusieurs thèmes de préférence en rapport avec l'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel, doit être approuvé par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

- **Le jury comprend au moins trois membres :**
- un enseignant habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, président;
- deux autres membres dont un obligatoirement choisi parmi les personnes extérieures à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation du maître de stage est souhaitable.

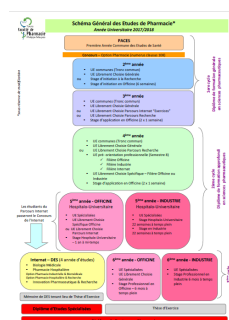
[préparer sa thèse...](#)

## 3EME CYCLE LONG

---

voir "[autres formations...](#)"

## Schéma général des études



[\[PDF - 82Ko\]](#)

[télécharger en pdf \[PDF - 82Ko\]](#)

## Filère officine

[diaporama pré-rentree 5 e année 2014 \[PDF - 376Ko\]](#)

## Numerus clausus

Pharmacie : **108**

## UE librement choisies

voir page [téléchargements/maquettes](#)

[2e et 3e année](#)

[4e et 5e année](#)

## Accès rapide

- Maquettes des enseignements
- Calendrier des examens
- Stages..

[page téléchargements ...](#)

Calendrier universitaire

[page téléchargements ...](#)